

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 24 SEPTEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 34

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, PREVOT, ZINCK, (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. RAUSCHER, FEIG, DUBOIS.

MM. STEINER, GANGLOFF, LIEHN, WEISBECKER, KLIPFEL, MESSMER,
HERRLE (excusés)

DEL. N° MM/2001

**OBJET : PROPOSITION DE DELIMITATION D'UN PERIMETRE D'EXTENSION DU
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – BISCHWILLER ET
D'ELABORATION D'UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ALSACE DU
NORD**

- VU le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération de Haguenau – Bischwiller approuvé le 21 avril 1971
- VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 122-3
- VU les réunions d'information du 05 juin 2000 des représentants des Communes et des Communautés de Communes
- VU la lettre de consultation de M. le Sous-Préfet

Le Président expose que la mise en révision et d'extension du schéma directeur de l'agglomération de Haguenau – Bischwiller a été demandée par les Communes concernées.

Parmi les différents périmètres envisageables, un projet de périmètre couvrant l'Alsace du Nord, à l'exception du schéma directeur de la Bande Rhénane Nord et des Communes de Buhl, Croettwiller, Niederlauterbach, Salmbach, Siegen et Trimbach qui ont toutes délibérées pour une adhésion au schéma directeur de la Bande Rhénane Nord, a été proposé aux élus des Communautés de Communes concernées.

La définition du périmètre d'un schéma de cohérence territoriale (qu'il s'agisse d'un périmètre de révision ou d'extension) est de la compétence de l'Etat. Il ne peut être fixé par le Préfet que sur proposition des Conseils Municipaux concernés et des Communautés de Communes compétentes en matière de schéma directeur ou de schéma de cohérence territoriale à la majorité qualifiée telle que définie à l'article L. 122-3 du code de l'urbanisme.

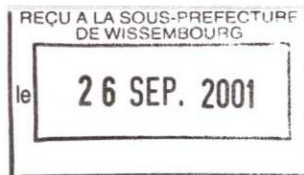
.../...

Notre Communauté de Communes est concernée par le projet d'extension du périmètre du schéma directeur initial que Monsieur le Sous-Préfet vient de soumettre à l'avis des conseils des Communautés de Communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, (à l'unanimité)

. donne son accord pour faire partie du périmètre du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord tel que proposé dans la liste ci-jointe ;

. demande à Monsieur le Préfet de fixer le périmètre du schéma directeur tel que proposé.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 septembre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

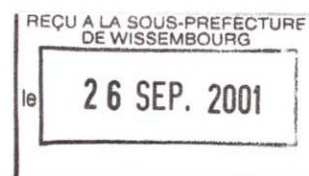


A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final flourish.

*Liste des communes comprises dans le périmètre
du Schéma Directeur de l'Alsace du Nord*

A. Communes concernées par le périmètre du schéma directeur de 1971 (13 communes)

BATZENDORF
BISCHWILLER
DAUENDORF
HAGUENAU
KALTENHOUSE
OBERHOFFEN SUR MODER
OHLUNGEN
RORHWILLER
SCHIRRHEIN
SCHIRRHOFFEN
SCHWEIGHOUSE SUR MODER
UHLWILLER
WINTERHOUSE



B. Communes concernées par l'élargissement du périmètre initial du schéma directeur de 1971 (77 communes)

ASCHBACH
BERTSHEIM
BETSCHDORF
BIBLISHEIM
BITSCHHOFFEN
CLEEBOURG BREMMELBACH
CLIMBACH
DAMBACH
DIEFFENBACH LES WOERTH
DRACHENBRONN BIRLENBACH
DURRENBACH
ENGWILLER
ESCHBACH
FORSTHEIM
FROESCHWILLER
GOERSDORF
GUMBRECHTSHOFFEN
GUNDERSHOFFEN
GUNSTETT
HATTEN
HEGENEY
HOCHSTETT
HOFFEN
HUNSPACH
HUTTENDORF
INGOLSHEIM
KEFFENACH
KINDWILLER
KUTZENHAUSEN
LA WALCK
LAMPERTSLOCH
LANGENSOULTZBACH

LAUBACH
LEMBACH
LOBSANN
MEMMELSHOFFEN
MERKWILLER PECHELBRONN
MERTZWILLER
MIETESHEIM
MORSBRONN LES BAINS
MORSCHWILLER
NIEDERMODERN
NIEDERSTEINBACH
NIEDERBRONN LES BAINS
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM
OBERBRONN
OBERDORF SPACHBACH
OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG
OBERROEDERN
OBERSTEINBACH
OFFWILLER
PFAFFENHOFFEN
PREUSCHDORF
REICHSHOFFEN
RETSCHWILLER
RIEDELSELTZ
RITTERSHOFFEN
ROTHBACH
ROTT
SCHLEITHAL
SCHOENENBOURG
SEEBACH
SOULTZ SOUS FORETS
STEINSELTZ
STUNDWILLER
SURBOURG
UBERACH
UHRWILLER
UTTENHOFFEN
WALHENHEIM
WALBOURG
WINDSTEIN
WINGEN
WISSEMBOURG
WITTERSHEIM
WOERTH
ZINSWILLER